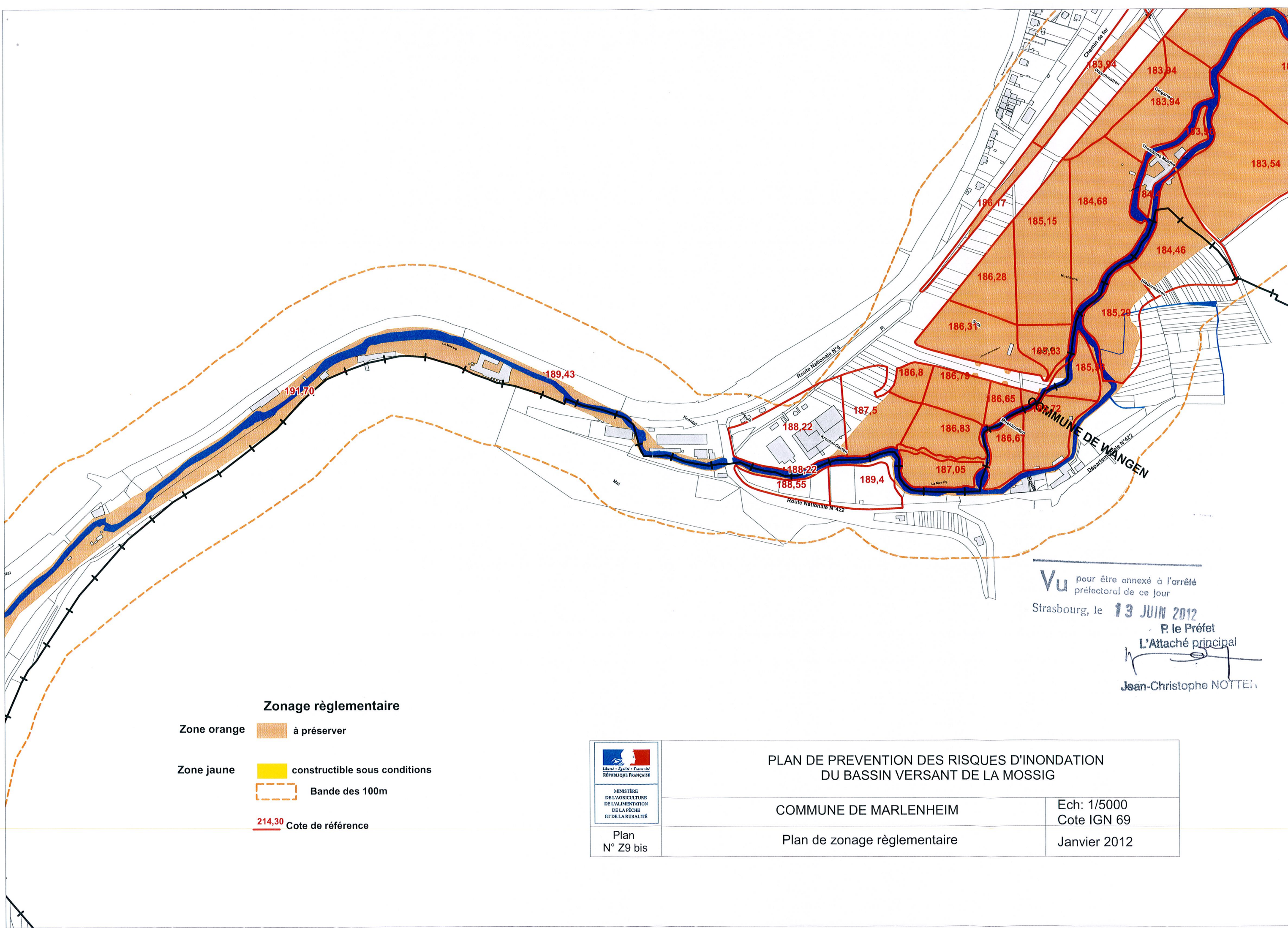




- Zonage réglementaire**
- Zone orange à préserver
- Zone jaune constructible sous conditions
- Bande des 100m
- 214,30 Cote de référence



Plan
N° 29 bis

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION
DU BASSIN VERSANT DE LA MOSSIG

COMMUNE DE MARLENHEIM

Plan de zonage réglementaire

Ech: 1/5000
Cote IGN 69

Janvier 2012

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral de ce jour
Strasbourg, le 13 JUIN 2012

P. le Préfet
L'Attaché principal
Jean-Christophe NOTTE